



# Bulletin Officiel

N° 5998 Mardi 10 Décembre 2019

www.cmf.tn — 24<sup>ème</sup> Année — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2019-1	2-7
BNA 2019-1	8-11

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1	12-17
------------	-------

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING	18
-------------------------------	----

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING	19-20
-------------------------------	-------

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
**BIAT**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS**

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**« Emprunt Subordonné BIAT 2019-1 » de 45 000 000 DT**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **24 mai 2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 300 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **16 Octobre 2019**, a décidé d'émettre au courant des six prochains mois, un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant cumulatif minimum de **50 MD** et maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt ou à ces emprunts et en arrêter les conditions et modalités en fonction du montant, de la durée et des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un premier emprunt obligataire subordonné de 45 millions de dinars auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
<b>A</b>	5 ans	TMM+3,00%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année.
<b>B</b>	7 ans	TMM+3,5%	In Fine

- Suite -

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 45 millions de dinars, divisé en 450 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **27/11/2019** auprès des guichets de BIAT, et clôturés au plus tard le **27/12/2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (45 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 450 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 45 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/12/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission** : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2019-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- Suite -

- **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné BIAT 2019-1 »**
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.  
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/12/2019**, seront décomptés et payés à cette date.  
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **27/12/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement:** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**  
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
    - ✓ **Taux variable :**
    - Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
  - **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans In Fine :**
    - ✓ **Taux variable:**
    - Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base.



- Suite -

➤ Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/12/2024** pour la catégorie A et le **27/12/2026** pour les catégories B.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 décembre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement des intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/12/2020**.

Pour la catégorie B le premier paiement en intérêts aura lieu le **27/12/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **27/12/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Marge actuarielle :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,643% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,643 % pour les catégories A et de 11,143% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% pour la catégorie A et de 3,50% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour la catégorie A et de **7 ans** pour la catégorie B.

- Suite -

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.
- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**
  - **Rang de créance :**  
En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).  
  
Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.  
  
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
  - **Maintien de l'emprunt à son rang :**  
L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.
- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**  
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.  
  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- Suite -

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DES SOCIETES
-------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**



البنك الوطني الفلاحي  
Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**« BNA 2019-1 »**  
**de 50 000 000 DT**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole -BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

**1. Caractéristiques des titres émis**

➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des **12** derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à **7,643%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,943%** pour la catégorie A et de **10,443%** pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,646 années et de 4,037 années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.



- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITALUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITALUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA**

**Siège Social : 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana**

Le Conseil d'Administration convoque par la présente tous les actionnaires de la société Twasol Group Holding pour être présents à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 20 Décembre 2019 à 10 heure du matin au Golf de Carthage rue 13 Août, Choutrana II, La Soukra afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2018
- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatives aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018
- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Affectation des résultats de l'exercice 2018
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018
- Renouvellement de mandat ou nomination du commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

## AVIS DES SOCIETES

### **PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO**

#### **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA**

**Siège Social : 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana**

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 décembre 2019.

#### **Première résolution : Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle**

L'Assemblée, entérine le retard dans la tenue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée .....**

#### **Deuxième résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2018**

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2018, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous leurs détails.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée... ..**

#### **Troisième résolution : Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018**

Après lecture des rapports spéciaux et généraux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018, l'assemblée générale des actionnaires déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

#### **Quatrième résolution : Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière

définitive les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers).

Les états financiers individuels présentent un total bilan de 144 455 964 dinars et un résultat bénéficiaire de 710 852 dinars.

Les états financiers consolidés dégagent un total bilan de 219 255 784 dinars et un résultat déficitaire de -5 377 771 dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**Cinquième résolution : Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2018 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe « TAWASOL GROUP HOLDING ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**Sixième résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2018**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2018	710 852,000
Résultats reportés	3 667 837,000
Résultat à répartir	<b>4 378 689,000</b>
Réserves Légales	218 934,450
Résultats reportés	<b>4 159 754,550</b>

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**Septième résolution : Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**



**Huitième résolution : Renouvellement de mandat ou nomination du commissaire aux comptes.**

L'Assemblée Générale décide de nommer le cabinet d'audit ABS représenté par Monsieur Moncef Sellami commissaire aux comptes de la société Tawasol Groupe Holding pour la période 2019-2021.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**Neuvième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,996	188,020		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	128,374	128,396		
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,378	108,392		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,957	113,979		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,490	112,506		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	108,342	108,368		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,960	108,977		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,915	44,920		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,338	31,339		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,637	16,640		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	121,094	121,107		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,157	1,158		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,543	111,560		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	11,007	11,008		
15	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	155,875	155,908		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,095	11,096		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,734	1,736		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,758	60,765		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,682	128,791		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	110,733	111,094		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,992	135,371		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	503,765	504,636		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,314	128,385		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,599	134,704		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,882	129,995		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,648	111,644		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,664	108,087		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	176,870	177,897		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	94,900	95,119		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	118,079	118,096		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	166,253	166,671		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,269	143,491		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	103,417	103,669		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,247	22,330		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2072,171	2078,034		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,071	128,358		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	163,314	165,396		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	202,389	201,581		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,485	17,524		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,768	2,774		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,450	2,455		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,840	76,235		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,166	1,176		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,221	1,222		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,162	1,166		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,132	1,137		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,929	117,942		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,430	131,364		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1115,281	1116,831		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,875	11,903		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,108	10,069		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	92,917	93,218		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	109,337	109,354
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,725	102,735
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	105,894	105,910
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	104,417	104,435
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	106,233	106,253
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	108,277	108,294
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,894	105,910
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	103,012	103,029
61	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,324	103,335
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,945	106,965
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,860	108,879
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,696	105,709
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,604	104,616
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,574	104,589
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,846	104,857
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	104,165	104,182
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,563	105,585
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	106,227	106,238
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	104,377	104,394
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,707	103,721
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,617	106,628
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	103,069	103,081

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,757	104,765
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	105,295	105,310
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	106,218	106,239

## FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE

78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	109,792	110,336
----	-------------------	----------------	----------	---	---	---------	---------	---------

## SICAV MIXTES

79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,706	60,025
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,353	95,489
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,428	18,435
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	299,693	300,189
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2295,455	2302,684
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	75,101	75,299
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	57,277	57,347
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	112,527	112,650

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20 *	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,413	11,430
89	FCP IRADETT 100 *	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,360	13,432
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,859	15,915
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,660	13,700
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,434	153,527
94	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,829	8,847
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	114,665	115,266
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	87,260	88,073
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	90,649	91,687
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,970	97,978
99	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	97,079	97,619
100	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,442	93,551
101	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,831	9,864
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,550	94,853
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	151,153	151,715

104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	104,738	105,620
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	114,484	114,396
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,051	119,978
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	193,079	192,170
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	180,111	179,598
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,385	160,476
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,319	23,104
111	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,731	145,540
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	138,942	139,090
113	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
114	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1036,059	1031,606
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5768,737	5786,004
116	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5276,330	5258,469
117	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	89,940	90,846
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5019,593	5020,639
119	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,898	9,946

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	118,892	119,800
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 285,987	11 245,816
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des Sociétés d'Investissement à Capital Variable ATTIJARI PLACEMENTS SICAV et ATTIJARI VALEURS SICAV et par l'ouverture au public de STARTUP FUND, FCPR AMENCAPITAL 4 et FCPR SWING 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/11/2019

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 28/11/2019**

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332



**DERNIERE MISE A JOUR : 28/11/2019**

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400



95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
70	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
75	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/11/2019

80	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
82	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
87	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
89	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
91	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
92	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
95	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
97	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
110	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
111	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
114	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA**

**Siège Social :** 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

La société TAWASOL GROUP HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Décembre 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Hedi MELLAKH & Mr Othmen KHEDHIRA.



# TAWASOL GROUP HOLDING SA.

## BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Immobilisations incorporelles	II-1	7 115 750	7 062 400
Amortissement des immobilisations incorporelles	II-1-2	-2 467 926	-1 981 977
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>		<b>4 647 823</b>	<b>5 080 424</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles	II-2	69 612 066	72 051 685
Amortissement des immobilisations corporelles	II-2-1	-33 852 815	-31 936 917
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		<b>35 759 251</b>	<b>40 114 769</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Immobilisations financières	II-3	10 346 887	6 640 968
Titres mis en équivalence	II-3-3	2 008 690	2 123 853
Provisions sur immobilisations financières		-168 985	-490 242
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>12 186 592</b>	<b>8 274 579</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>52 593 666</b>	<b>53 469 771</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	II-4	<b>902 539</b>	<b>686 697</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>53 496 205</b>	<b>54 156 468</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	II-5	61 225 076	57 281 102
Provision		-972 396	-1 000 994
<b>Valeurs d'exploitation nettes</b>		<b>60 252 679</b>	<b>56 280 108</b>
Clients et comptes rattachés	II-6	48 853 043	71 212 661
Provisions		-6 889 714	-4 531 324
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>		<b>41 963 329</b>	<b>66 681 337</b>
Autres actifs courants	II-7	37 060 866	29 179 348
Provisions		-3 371 243	-3 471 120
<b>Autres actifs courants nets</b>		<b>33 689 623</b>	<b>25 708 228</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	II-8	29 874 898	27 788 146
Provisions		-20 950	-20 612
<b>Liquidités nettes</b>		<b>29 853 948</b>	<b>27 767 534</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>165 759 579</b>	<b>176 437 208</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>219 255 784</b>	<b>230 593 676</b>

## TAWASOL GROUP HOLDING SA.

### BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</i>	NOTES	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
Capital social	III-1	108 000 000	108 000 000
Réserves consolidées	III-1	-64 894 028	-64 143 793
Part des minoritaires dans les réserves	III-2	2 490 142	6 628 517
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>45 596 114</b>	<b>50 484 724</b>
Résultat de l'exercice	III-1	-5 377 771	-754 237
Part des minoritaires dans le résultat	III-2	-1 057 831	-232 658
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>39 160 513</b>	<b>49 497 829</b>
<b><i>PASSIFS</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts	III-3	20 618 490	26 531 239
Provisions		6 190 592	5 727 301
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>26 809 082</b>	<b>32 258 541</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs & comptes rattachés	III-4	23 959 823	34 141 872
Autres passifs courants	III-5	31 024 821	30 633 092
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-6	98 301 544	84 062 343
<b>Total des passifs courants</b>		<b>153 286 189</b>	<b>148 837 307</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>180 095 271</b>	<b>181 095 847</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>219 255 784</b>	<b>230 593 676</b>

## TAWASOL GROUP HOLDING SA.

### ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31.12.2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignation	NOTES	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
+ Revenus	IV-1	74 226 640	99 388 735
+ Autres produits d'exploitation		320 348	863 577
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>74 546 988</b>	<b>100 252 312</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
- Variation de stock de produits finis et encours		9 794 358	10 620 756
+ Achats d'approvisionnement consommés	IV-2	-51 275 528	-67 790 925
+ Charges de personnel	IV-3	-12 374 542	-15 273 505
+ Dotations aux amortissements et aux provisions		-6 828 247	-10 108 026
+ Autres charges d'exploitation	IV-4	-12 473 232	-10 828 116
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-73 157 192</b>	<b>-93 379 817</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 389 796</b>	<b>6 872 495</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES</b>			
- Charges financières nettes	IV-5	-11 431 806	-7 949 940
+ Produits des placements	IV-6	1 475 820	1 385 096
+ Autres gains ordinaires	IV-7	3 330 827	888 448
+ Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-115 163	-91 643
- Autres pertes ordinaires		-859 742	-1 280 650
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-6 210 268</b>	<b>-176 195</b>
Impôt sur le bénéfice		-225 334	-810 700
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>-6 435 602</b>	<b>-986 895</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-6 435 602</b>	<b>-986 895</b>
Part des minoritaires dans le résultat		-1 057 831	-232 658
<b>Résultat consolidé - Part du groupe</b>		<b>-5 377 771</b>	<b>-754 237</b>

# TAWASOL GROUP HOLDING SA.

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31.12.2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignation	V	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
+ Résultat consolidé		-5 377 771	-754 237
Quote part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		-1 057 831	-232 658
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et provisions		6 828 247	10 108 027
Variation des stocks		-12 357 738	-11 896 097
Variation des créances		-752 589	4 334 452
Variation des autres actifs		-5 894 434	2 436 985
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes		10 986 034	-13 985 380
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		115 163	91 643
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>-7 510 919</b>	<b>-9 897 265</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-2 178 051	-1 198 097
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		2 797 223	-
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières		-1 731 146	-
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	275 179
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants		-224 531	-199 638
- Trésorerie provenant / Affectée aux acquisitions des filiales et de la déconsolidation des sociétés		2 962 637	565 880
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>1 626 132</b>	<b>-556 676</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT V</b>			
Dividendes et autres distribution		-354 913	-836 074
+ Décaissement / Encaissement provenant des emprunts		2 839 124	2 637 952
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>2 484 210</b>	<b>1 801 878</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-3 400 577</b>	<b>-8 652 064</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>5 976 893</b>	<b>14 628 957</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>2 576 316</b>	<b>5 976 893</b>

# METHODES COMPTABLES

## I- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe TAWASOL GROUP HOLDINGSA sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et compte tenu des hypothèses indiquées ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

## ▪ II- Principes de consolidation

### II-1-Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée,

- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Une filiale doit être exclue de la consolidation lorsque :

- (a) le contrôle est destiné à être temporaire parce que la filiale est acquise et détenue dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche, ou
- (b) la filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

De telles filiales doivent être comptabilisées comme si elles constituaient des placements.

## **II-2- Définition du périmètre de consolidation**

- La société TAWASOL GROUP HOLDING SA est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est intégrée dans le périmètre de consolidation.

## **II-3- Méthode de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TAWASOL GROUP HOLDING SA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,

- élimination des opérations intragroupe et des résultats internes,
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés, essentiellement sur l'estimation des marges sur stocks et les subventions d'investissement
- cumul arithmétique des comptes individuels,
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2018, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, 14 sociétés font l'objet d'une intégration globale et une société fait l'objet de mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018, figure à la note N° I.

#### **II-4- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes**

##### **II-4-1-Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatives entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

##### **II-4-2-Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

## ▪ II-5- Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence existant, au moment de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'un groupe, entre le coût d'acquisition des titres par la société consolidante et la part correspondante dans les capitaux propres de sa filiale. La différence de première consolidation s'explique d'abord par la reconnaissance d'un écart d'évaluation, à savoir « la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée ».

La seconde composante de la différence de première consolidation est, selon la norme comptable NCT 38, l'écart d'acquisition. Cet écart est habituellement appelé goodwill, ce terme étant retenu par la réglementation internationale.

Son existence s'explique par la prise en considération de multiples facteurs, les uns attachés à la filiale, les autres correspondant aux avantages et synergies, pour la société mère, ou le groupe, de la prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables et est calculé de façon résiduelle.

L'écart de première consolidation comprend donc :

- des écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables, qui sont ainsi réestimés à l'actif du bilan consolidé (terrains, constructions, fonds commerciaux, marques, réseaux commerciaux, parts de marchés, etc.) ;
- un solde, non affecté, appelé écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée n'excédant pas vingt ans à partir de la date d'acquisition.

## II-6-Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

## III- Principes de consolidation



### **III-1- Immobilisations incorporelles**

### **III-1- Immobilisations incorporelles**

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Logiciel : 33%).

### **III-2- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur ventes d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

### **III-3- Stocks**

Les stocks des produits et des travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leurs valeurs de réalisation nette. L'évaluation du coût de revient des stocks de travaux en cours est calculé sur la base du prix de vente moins la marge pratiquée par les différentes sociétés.

### **III-4- Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

### **III-5- Impôt sur les sociétés**

Les sociétés du TAWASOL GROUP HOLDING SA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat et notamment sur les marges sur stocks.

Les effets des redressements fiscaux des sociétés du groupe sont comptabilisés directement sur les capitaux propres des filiales sous la rubrique « Effet des modifications comptables ».

### **III-6- Revenus**

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

### **III-7- Présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie**

L'état de résultat consolidé est présenté selon le modèle autorisé.

## NOTES EXPLICATIVES

### I- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêts ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêts		
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Statut	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Méthode de consolidation
TGH	100%	100%	Société mère	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL SERVICES	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
SOGETRAS	65%	65%	Filiale	65%	65%	Intégration globale
MARAIS TUNISIE	51%	51%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
MIR	100%	100%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
TAWASOL INVESTMENT SICAR	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL PREFAB	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
JUPITER IMMOBILIERE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
UTS-PALMA	28%	28%	Filiale	28%	28%	Intégration globale
JNAYNET MONTFLEURY	70%	70%	Filiale	70%	70%	Intégration globale
TAWASOL TELECOM - GIE	100%	100%	Filiale	84%	84%	Intégration globale
SUD FORAGE	100%	100%	Filiale	-	-	Intégration globale
JNAYNET MANAR	32%	32%	Entreprise associée	32%	32%	Mise en équivalence

### I-1- Changement du périmètre et modification de la structure du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe TAWASOL GROUP HOLDING a subi les modifications suivantes durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 :

### Sorties du périmètre

Déconsolidation	Participation	Valeur comptable de consolidation	Motif de la déconsolidation
HAYATCOM ALGERIE	37 840	3 917 896	Information financière indisponible
RETEL PROJECT	47 084	3 021 172	Information financière indisponible
<b>TOTAL</b>	<b>84 924</b>	<b>6 939 068</b>	

### Création de nouvelle filiale

Déconsolidation	Capital	Pourcentage d'intérêt
SUD FORAGE SA	1 950 000	100%

### I-2- Profilé Aluminium Maghrébin

L'acquisition de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN est structurée sur plusieurs étapes aboutissant in fine à la prise de contrôle total de la société par le groupe TAWASOL GROUP HOLDING contre un désengagement progressif du Groupe AREM. Un protocole d'accord portant sur la cession de 472 173 actions pour un montant de 2 500 000 dinars a été signé entre les actionnaires de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN d'un côté et la société TAWASOL GROUP HOLDING et la famille CHABCHOUB d'un autre côté. Les premières phases du regroupement ont été réalisées en 2015 à savoir, une prise de participation à hauteur de 18,89 % par le biais d'une augmentation du capital réservée et la nomination de Mr Mohamed Amine CHABCHOUB en tant que directeur général de la société.

Courant 2017, les sociétés PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES ont finalisé leur projet de fusion entamé en 2016 portant ainsi le pourcentage de participation du groupe dans l'ensemble fusionné à 27,91%. La date d'effet de la fusion a été fixée au 01 janvier 2016. De ce fait, les comptes de l'ensemble fusionné UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES-PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN ont été intégrés globalement dans les états financiers consolidés de TAWASOL GROUP HOLDING.

### I-3- Filiales exclues du périmètre de consolidation

Le groupe TAWASOL GROUP HOLDING n'a pas intégré dans ses comptes consolidés les états financiers de 8 sociétés qui répondent aux critères de l'intégration pour motif d'indisponibilité de l'information financière. Les participations du groupe dans ces 8 filiales se détaillent comme suit :

Filiale	% de contrôle	Montant de la participation	Provision comptabilisée sur les titres détenus
HAYATCOM ALGERIE	50%	37 840	-
RETEL PROJECT	100%	47 084	-
L'AFFICHETTE	37%	269 340	-
RETEL WEST AFRICA	50%	36 104	-
TOUTOUTDIS	70%	148 959	144 614
DEUX PAS	50%	106 400	103 297
ONE TECH ALGERIE	70%	43 995	43 995
GREEN TECHNOLOGIES	76%	8	-

## II- Actifs

### II-1- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 7.115.750 dinars contre 7.062.400 dinars au 31 décembre 2017.

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Goodwill	6 681 888	6 681 888	-
Logiciels	287 061	231 641	55 420
Autres immobilisations incorporelles	146 801	148 872	-2 071
<b>Total</b>	<b>7 115 750</b>	<b>7 062 400</b>	<b>53 350</b>

#### II-1-1 Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises par le groupe. Il présente au 31 décembre 2018 un solde brut de 6.681.888 dinars et n'a pas subi de variation durant l'exercice.

#### II-1-2 Amortissement des Immobilisations incorporelles

La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 2.467.926 dinars contre 1.981.977 dinars au 31 décembre 2017.

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Amortissements des Goodwill	2 196 393	1 728 003	468 390
Amortissements des Logiciels	199 036	185 557	13 480
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	72 496	68 417	4 079
<b>Total</b>	<b>2 467 926</b>	<b>1 981 977</b>	<b>485 949</b>

## II-2- Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 69.612.066 dinars contre 72.051.685 dinars au 31 décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Terrains	4 769 529	4 769 529	-
Constructions	9 144 506	9 144 506	-
Installations techniques matériels et outillages	45 144 287	45 310 068	-165 780
Matériels de transport	6 804 019	8 479 295	-1 675 275
Agencements et aménagements	1 142 083	1 225 191	-83 107
Matériel de bureau	241 899	544 642	-302 743
Matériel informatique	578 953	805 567	-226 614
Immobilisations corporelles en cours	1 786 789	1 772 887	13 902
<b>Total</b>	<b>69 612 066</b>	<b>72 051 685</b>	<b>-2 439 619</b>

### II-2-1- Amortissement des Immobilisations corporelles

La valeur des amortissements des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 33.852.815 dinars contre 31.936.917 dinars au 31 décembre 2017.

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Amortissements des Constructions	2 392 470	2 066 445	326 025
Amortissements des Installations techniques matériels et outillages	22 300 198	19 966 514	2 333 684
Amortissements des Matériels de transport	5 558 016	6 031 808	-473 791
Amortissements des Agencements et aménagements	1 169 043	1 158 569	10 474
Amortissements des Matériels de bureau	257 557	438 584	-181 026
Amortissements des Matériels informatiques	516 622	616 089	-99 467
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	1 658 909	1 658 909	-
<b>Total</b>	<b>33 852 815</b>	<b>31 936 917</b>	<b>1 915 899</b>

### II-3- Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2018 à 10.346.887 dinars contre 6.640.968 dinars au 31 décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Dépôts et cautionnements	2 852 464	1 432 852	1 419 612
Prêts	1 500	105 152	-103 652
Titres de participation	649 483	940 838	-291 355
Titres de participation déconsolidés	6 843 439	4 162 126	2 681 313
<b>Total</b>	<b>10 346 887</b>	<b>6 640 968</b>	<b>3 705 919</b>

#### II-3-1- Titres de participation

Au 31 décembre 2018, les titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018
RETEL WEST AFRICA	36 103
SIAM	3 425
SALGATEL	158 665
BAXEL TUNISIE	172 950
SLF	8 000
GROUPEMENT TAWASOL BTP	1 000
L'AFFICHETTE	269 340
<b>Total</b>	<b>649 483</b>

#### II-3-2- Titres déconsolidés

Au 31 décembre 2018, les titres déconsolidés se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Titres HAYATCOM ALGERIE	3 917 895	-	3 917 895
Titres RETEL PROJECT	3 021 172	-	3 021 172
Titres RETEL BETON NORD OUEST	11 641	11 641	-
Titres GREEN TECHNOLOGIES	-107 269	-107 269	-
Titres GHZALA INDUSTRIES	-	4 257 755	-4 257 755
<b>Total</b>	<b>6 843 439</b>	<b>4 162 126</b>	<b>2 681 313</b>

### II-3-3- Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2018, les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Titres de participation JNAYNET MANAR	2 300 000	2 300 000	-
Réserves consolidées	-176 147	-84 504	-91 643
Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence	-115 163	-91 643	-23 520
<b>Total</b>	<b>2 008 690</b>	<b>2 123 853</b>	<b>-115 163</b>

### II-4- Autres actifs non courants

La valeur nette des autres actifs non courants s'élève au 31 décembre 2018 à 902.539 dinars contre 686.697dinars au 31 décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Frais préliminaires nets	902 539	686 697	215 842
<b>Total</b>	<b>902 539</b>	<b>686 697</b>	<b>215 842</b>

### II-5- Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31décembre 2018 à 61.225.076 dinars contre 57.281.102dinars au 31 décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Stock de travaux en cours	50 553 140	45 413 801	5 139 338
Stocks de matières et fournitures	-	598 318	-598 318
Stock de marchandises	699 312	773 702	-74 390
Stocks de matières premières	6 783 705	7 451 093	-667 388
Stocks de produits finis	3 188 919	3 044 188	144 731
<b>Total</b>	<b>61 225 076</b>	<b>57 281 102</b>	<b>3 943 973</b>

### II-6- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés bruts s'élèvent au 31décembre2018 à 48.853.043 dinars contre 71.212.661 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :



Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients ordinaires	40 694 846	51 124 118	-10 429 272
Clients, factures à établir	1 509 672	12 135 924	-10 626 252
Clients, effets à recevoir	571 280	3 228 456	-2 657 176
Clients, Retenues de garantie	6 077 246	4 724 163	1 353 083
<b>Total</b>	<b>48 853 043</b>	<b>71 212 661</b>	<b>-22 359 617</b>

## II-7- Autres actifs courants

Au 31décembre2018, les autres actifs courants présentent un solde débiteur brut s'élevant à37.060.866dinars contre un solde débiteur brut de 29.179.348 dinars au 31décembre2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Avances aux fournisseurs	6 913 664	9 299 956	-2 386 292
Reports d'impôts	11 622 686	8 723 943	2 898 743
Débiteurs divers	10 224 047	4 017 957	6 206 090
Charges constatées d'avance	3 094 836	2 406 798	688 038
Produits à recevoir	5 048 249	4 430 679	617 570
Personnel-Avances et acomptes	122 428	152 671	-30 243
Compte d'attente	34 956	147 345	-112 389
<b>Total</b>	<b>37 060 866</b>	<b>29 179 349</b>	<b>7 881 517</b>

## II-8- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique a atteint au 31décembre2018 un montant de 29.874.898 dinars contre un solde de 27.788.146 dinars au 31 décembre 2017. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Placements courants	24 518 948	22 355 874	2 163 074
Banques	4 277 085	3 277 946	999 139
Caisse	88 883	133 401	-44 519
Valeurs à l'encaissement	989 983	2 020 925	-1 030 942
<b>Total</b>	<b>29 874 898</b>	<b>27 788 146</b>	<b>2 086 753</b>

### III- Capitaux propres, intérêts minoritaires et passifs

#### III-1- Capitaux propres du groupe

Les capitaux propres groupe et hors groupe se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Capital social	108 000 000	108 000 000	-
Réserves consolidées	-64 894 028	-64 143 793	-750 235
Résultat de l'exercice	-5 377 771	-754 237	-4 623 534
<b>Total</b>	<b>37 728 202</b>	<b>43 101 970</b>	<b>-5 373 768</b>

#### III-2- Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires ont atteint 1.432.311 dinars au 31 décembre 2018 contre un solde de 6.395.859 dinars au 31 décembre 2017. Ils s'analysent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Part des minoritaires dans les réserves	2 490 142	6 628 517	-4 138 375
Part des minoritaires dans le résultat	-1 057 831	-232 658	-825 173
<b>Total</b>	<b>1 432 311</b>	<b>6 395 859</b>	<b>-4 963 548</b>

#### III-3- Emprunts

Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts dus par le groupe se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Leasing	812 330	5 384 124	-4 571 794
Emprunts	19 806 160	21 147 115	-1 340 955
<b>Total</b>	<b>20 618 490</b>	<b>26 531 239</b>	<b>-5 912 749</b>

#### III-4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique a atteint 23.959.823 dinars au 31 décembre 2018 contre un solde de 34.141.872 dinars au 31 décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs ordinaires	14 761 639	22 820 634	-8 058 995
Fournisseurs, effets à payer	6 629 991	8 251 854	-1 621 863
Fournisseurs factures non encore parvenues	276 852	2 142 829	-1 865 977
Fournisseurs étrangers	838 196	134 769	703 427
Fournisseurs d'immobilisation	1 453 145	791 785	661 360
<b>Total</b>	<b>23 959 823</b>	<b>34 141 872</b>	<b>-10 182 048</b>

### III-5- Autres passifs courants

Au 31 décembre 2018, les autres passifs courants présentent un solde créditeur s'élevant à 31.024.821 dinars contre un solde créditeur de 30.633.092 au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Avances reçues des clients	4 400 364	6 860 121	-2 459 757
Impôts et taxes à payer	9 729 536	12 086 854	-2 357 318
Charges à payer	2 202 623	2 145 053	57 570
Créditeurs divers	11 253 853	1 809 235	9 444 618
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	302 084	3 948 309	-3 646 225
CNSS	1 160 849	848 998	311 851
Provision pour congés payés	750 439	797 877	-47 438
Personnel, rémunération due	460 779	731 989	-271 210
Produits comptabilisés d'avance	762 849	1 403 617	-640 768
Compte d'attente	1 446	1 040	406
<b>Total</b>	<b>31 024 821</b>	<b>30 633 093</b>	<b>391 729</b>

### III-6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde créditeur de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » s'élève au 31 décembre 2018 à 98.301.544 dinars contre un solde créditeur de 84.062.343 dinars au 31 décembre 2017. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Emprunts courants	60 675 086	43 339 657	17 335 429
Concours bancaires	26 589 924	20 906 900	5 683 024
Echéances à moins d'un an sur emprunts	10 327 876	18 911 432	-8 583 556
Chèques à décaisser	-	243 173	-243 173
Intérêts courus	708 658	661 180	47 478
<b>Total</b>	<b>98 301 544</b>	<b>84 062 342</b>	<b>14 239 202</b>

#### IV- Etat de résultat

##### IV-1- Revenus

Le solde de la rubrique « Revenus » s'élève au 31 décembre 2018 à 74.226.640 dinars contre un solde de 99.388.735 dinars au 31 décembre 2017. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Ventes et prestations de services	75 809 429	100 513 483	-24 704 055
Autres revenus	54 451	190 484	-136 033
Ventes de produits finis	364 642	315 166	49 476
RRR accordés sur ventes	-2 001 882	-1 630 398	-371 484
<b>Total</b>	<b>74 226 640</b>	<b>99 388 735</b>	<b>-25 162 096</b>

##### IV-2- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2018, les achats consommés s'élèvent à 51.275.528 dinars contre 67.790.925 dinars au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Achats de matières premières	35 409 827	39 120 010	-3 710 183
Achats de prestations de services	8 298 359	2 035 626	6 262 733
Achats non stockés de matériaux	7 641 465	12 203 828	-4 562 363
Variation de stock des approvisionnements	5 483	1 720 017	-1 714 534
Achats de travaux de sous-traitance	532 442	12 744 485	-12 212 043
Frais accessoires sur achats	426 867	1 234 843	-807 976
Transfert de charges des achats	-1 038 916	-1 267 883	228 967
<b>Total</b>	<b>51 275 528</b>	<b>67 790 925</b>	<b>-16 515 397</b>

#### IV-3- Charges de personnel

Au 31 décembre 2018, les charges de personnel s'élèvent à 12.374.542 dinars contre 15.273.505 dinars au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Salaires et appointements	10 850 107	13 099 483	-2 249 376
Charges patronales	1 811 678	2 367 775	-556 097
Autres Charges du personnel	258 360	222 645	35 715
Transfert de charges	-545 603	-416 397	-129 206
<b>Total</b>	<b>12 374 542</b>	<b>15 273 505</b>	<b>-2 898 963</b>

#### IV-4- Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2018, les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12.473.232 dinars contre 10.828.116 dinars au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Achats non stockés de consommables	3 597 830	1 417 079	2 180 751
Assurances	790 312	951 199	-160 887
Sous-traitance générale	2 401	130 048	-127 647
Entretien et réparation	1 206 897	1 708 672	-501 775
Voyages et déplacements	1 174 176	1 297 560	-123 384
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	912 020	1 049 475	-137 455
Transport	539 839	672 205	-132 366
Services bancaires et assimilés	1 228 963	1 115 894	113 069
Frais postaux et de télécommunication	129 296	267 542	-138 246
Charges locatives	598 037	924 182	-326 145
Publicité, publications et relations publiques	114 646	90 601	24 045
Personnel extérieur à l'entreprise	430 700	342 610	88 090
Divers Autres services extérieurs	420 719	220 742	199 977
Divers services extérieurs	372 362	642 073	-269 711
Impôts taxes et versements assimilés	1 168 000	827 381	340 619
Transferts de charges d'exploitation	-212 967	-829 147	616 180
<b>TOTAL</b>	<b>12 473 232</b>	<b>10 828 116</b>	<b>1 645 116</b>

#### IV-5- Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élevaient au 31 décembre 2018 à 11.431.806 dinars contre un solde de 7.949.940 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Charges financières, intérêts et agios bancaires	10 620 339	8 703 434	1 916 905
Pertes de change	2 467 363	1 692 433	774 930
Gains de change et autres produits financiers	-1 655 897	-2 445 927	790 030
<b>Total</b>	<b>11 431 806</b>	<b>7 949 940</b>	<b>3 481 865</b>

#### IV-6- Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élevaient au 31 décembre 2018 à 1.475.820 dinars contre un solde de 1.385.096 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Produits des valeurs mobilières	686 713	80 860	605 853
Produit des placements	690 715	1 285 907	-595 192
Autres produits des placements	98 393	18 330	80 063
<b>Total Produits des placements</b>	<b>1 475 820</b>	<b>1 385 096</b>	<b>90 724</b>

#### IV-7- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élevaient au 31 décembre 2018 à 3.330.827 dinars contre un solde de 888.448 dinars au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Plus-value sur cession d'immobilisations	1 594 108	226 085	1 368 023
Divers gains ordinaires	1 736 719	662 364	1 074 356
<b>Total</b>	<b>3 330 827</b>	<b>888 448</b>	<b>2 442 378</b>

## V - Etat de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de 5.976.893 dinars au 31 décembre 2017 à 2.576.316 dinars au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une variation négative de 3.400.577 dinars affectée essentiellement à l'exploitation pour 7.510.919 dinars compensés par des flux positifs liés aux activités d'investissement pour un montant de 1.626.132 dinars et aux activités de financement pour 2.484.210 dinars.

L'exploitation a généré un flux négatif de 7.510.919 dinars provenant essentiellement de la hausse du BFR de 8.018.728 dinars compensé par un résultat avant amortissement de 392.645 dinars.

La hausse du BFR est expliquée par la hausse des stocks pour un montant de 12.357.738 dinars et la hausse des créances et autres actifs courants de 6.647.023 dinars compensées par la hausse des dettes d'exploitation de 10.986.034 dinars.

Les flux d'investissement représentent un encaissement de 1.626.132 dinars provenant essentiellement de flux relatifs à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 2.797.223 dinars et par l'effet de la sortie des sociétés HAYATCOM ALGERIE et RETEL PROJECT du périmètre sur la trésorerie du groupe pour un montant total de 2.962.637 dinars compensés par des décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 2.178.051 dinars et financières pour un montant de 1.731.146 dinars.

Les flux provenant des activités de financement s'élèvent à 2.484.210 dinars provenant, des flux nets d'encaissement et de décaissement de crédits pour un montant de 2.839.124 dinars compensés par les paiements des dividendes pour un montant de 354.913 dinars.

### V-1- Réconciliation des soldes de trésorerie

Les soldes de la trésorerie au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018
Liquidités et équivalents de liquidités à l'actif	29 874 898
Concours bancaires au passif	-98 301 544
Emprunts courants	71 002 962
Trésorerie de clôture à l'état de flux de trésorerie	2 576 316
<b>Ecart</b>	-

# RAPPORT GENERAL

*Avis des auditeurs indépendants*

*Etats financiers consolidés*

*Exercice clos au 31 Décembre 2018*

Tunis, le 09/12/2019

A Messieurs les actionnaires de la société TAWASOL GROUP HOLDING S.A,

## I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de **219 255 784** dinars et un résultat consolidé - part du groupe déficitaire de **5 377 771** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «*Fondement de l'opinion avec réserves*» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

### 2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1. L'exécution des travaux des commissaires aux comptes des sociétés RETEL, HAYATCOM TUNISIE et RETEL SERVICES a été limitée par l'absence d'un inventaire physique des immobilisations corporelles à la date de clôture de l'exercice 2018. La valeur comptable nette de ces immobilisations s'élève à la même date à 20 569 228 dinars.

2.2. Les participations indirectes de la société TGH dans les sociétés établies en Algérie, comptabilisées au niveau des états financiers consolidés pour un montant net de 6 939 068 dinars ne sont pas intégrées lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 et restent inscrites parmi les titres de participation déconsolidés, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2018. Nous n'avons pas été en



mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales. Par voie de conséquence, nous ne pouvons pas exprimer une opinion sur la réalité de cet actif.

2.3. Au cours de l'exercice 2019, la société UTS-PALMA a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi qui a couvert l'exercice 2017 pour la contribution conjoncturelle, la période 2014 à 2017 pour l'impôt sur les sociétés et la période 2015 à 2018 pour les autres impôts et taxes. Le 1er novembre 2019, les résultats de la vérification fiscale ont été notifiés à la société et ont abouti à un redressement de l'ordre de 4 325 385 dinars en principal et intérêts. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif sur les états financiers consolidés ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, le groupe a constaté des provisions pour un montant de 3 700 000 dinars.

2.4. L'examen des comptes clients et autres comptes d'actifs de la société UTS-PALMA a permis de relever l'existence de créances douteuses relatives à des sociétés apparentées et non apparentées totalisant 2 837 459 dinars au 31 décembre 2018. Ces créances se détaillent comme suit :

Client	Créance compromise	Provision comptabilisée	Complément de provision à comptabiliser
MERIDIANA	661 619	-	661 619
GENERAL ALUMINIUM	414 391	-	414 391
B-VITRE	429 834	-	429 834
COTUPAL	217 478	-	217 478
ESSAFA EL KEMIL	268 414	-	268 414
Z-ALU	154 591	-	154 591
CLASS ALU	101 317	-	101 317
COTUMAC	589 815	-	589 815
<b>Total</b>	<b>2 837 459</b>	<b>-</b>	<b>2 837 459</b>

La comptabilisation de la provision pour dépréciation des comptes clients et autres comptes d'actifs précités aurait eu pour incidence de réduire les capitaux propres du groupe de 2 837 459 dinars et le solde net du poste « Clients et comptes rattachés » pour le même montant.

2.5. Les pénalités de retard relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée comptabilisée et non déclarée dans les comptes des sociétés HAYATCOM et RETEL SERVICES n'ont pas fait l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 361 610 dinars. Le résultat de l'exercice se trouve de ce fait majoré d'un montant égal à 361 610 dinars et les autres passifs courants minorés du même montant.

2.6. Des dépenses engagées par les succursales de la société HAYATCOM à l'étranger, totalisant la somme de 354964 dinars, bien que faisant l'objet d'un suivi interne, ne sont pas appuyées par des pièces justificatives probantes, en raison notamment du manque de formalisme qui caractérise les transactions dans certains pays (tel que la Libye) ou opèrent ces succursales.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a. Périmètre de consolidation et sortie du périmètre**

Comme indiqué dans les notes relatives aux méthodes comptables II-1 et II-6 ainsi que dans la note explicative I, les états financiers consolidés du groupe TAWASOL GROUP HOLDING SA regroupent les états financiers de 14 sociétés intégrés globalement et les comptes d'une seule société mise en équivalence. .

Nous avons considéré que la délimitation du périmètre de consolidation constitue un point clé d'audit dans la mesure où celle - ci est sensible aux hypothèses et aux interprétations des dispositions normatives et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

En réponse à ce point clé d'audit, nos travaux ont principalement consisté à:

- ✓ Examiner la régularité et la permanence des méthodes de délimitation du périmètre de consolidation,
- ✓ Analyser les hypothèses retenues pour la circonscription du périmètre,
- ✓ Conduire notre propre analyse en ce qui concerne les sorties et les exclusions du périmètre
- ✓ Contrôler la conformité de l'information communiquée dans les notes sur les méthodes comptables II-1 et II-6 et de la note explicative I aux dispositions normatives.

#### **b. Evaluation des créances clients au 31 décembre 2018**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 48.853.043 dinars

et provisionnées à hauteur de 6.889.714 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du recouvrement de ces créances, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management.

#### ***4. Rapport de gestion relatif au groupe de sociétés***

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2018 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère **TGH SA** qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Union des experts comptables**

**Hedi Mallekh**

**Abdennadher et Khedhira**

**Othman Khedhira**